

Nombre de membres**en exercice:** 10**Présents :** 8**Votants:** 10**Séance du 25 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mai 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Brigitte ESCAPOULADE, Colette LESCOUT, Christian SERRES, Jacques GEMARD, Olivier VERGNE, Pauline LACOSTE, Michel TOCABEN, Eric SELEBRAN

Représentés: Suzanne PEYRONNENC par Brigitte ESCAPOULADE, Alain VERHAEGHE par Colette LESCOUT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Michel TOCABEN

Avant l'ouverture de la séance, Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le recensement de la population. Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Il est procédé à la relecture et à l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2018 avant de passer aux délibérations.

DELIBERATIONS

Objet: Demande retrait de Cauvaldor et demande d'adhésion à la CCCLM - DE 2018 028

Madame le Maire expose que :

- L'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le retrait d'une commune d'une communauté de communes pour qu'elle adhère à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette adhésion est conditionnée par l'accord de l'EPCI d'accueil. Elle est prononcée par le préfet après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dans sa formation restreinte telle que prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5211-45 du CGCT.

- La Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT incarne l'identité du CAUSSE ;

- La volonté constante, déterminée, construite et très majoritaire des conseils municipaux de plusieurs communes qui appartiennent aux Communautés de Communes Quercy Bouriane, Grand Figeac et CAUVALDOR, de rejoindre la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et d'adhérer à son projet de territoire élargi, a été affirmée ;

- La volonté du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat d'accueillir les communes volontaires a été réaffirmée ;

- La volonté existe que vive et se développe, au centre de notre Département, une intercommunalité porteuse de l'identité du Causse, forte et soucieuse de sa dimension rurale, faisant d'une gouvernance à taille humaine son atout de projets et de développement et qui a déjà fait la preuve de sa fiabilité financière et de sa dynamique avec des projets innovants au service de la population ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : La commune de Carlucet se retire de la Communauté de communes CAUVALDOR à l'issue de la procédure prévue à l'article L. 5214-26 du CGCT.

Article 2 : La commune de Carluet demande au conseil communautaire de la Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE MURAT d'accepter son adhésion sur le fondement de l'article L. 5214-26 du CGCT.

Article 3 : La commune de Carluet demande au préfet du Lot de saisir la commission départementale de la coopération intercommunale, dans sa formation prévue à l'article L. 5211-45 du CGCT, afin qu'elle se prononce sur le retrait de la Commune de Carluet de la Communauté de Communes CAUVALDOR et son adhésion concomitante à la Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE MURAT dans les conditions prévues à l'article L 5214-26 du même code.

Article 4 : La présente délibération sera affichée en mairie, transmise au représentant de l'Etat et notifiée à la Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE MURAT.

Désignation de délégué à la protection des données - DE 2018 029

La réglementation européenne exige la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) pour les autorités ou les organismes publics.
Sa désignation est obligatoire pour toute collectivité.

Le Centre de Gestion du Lot propose aux communes une adhésion pour un service mutualisé. Le dossier est présenté en séance.

Par ailleurs, Mme le Maire propose de désigner M. Jacques GEMARD, Adjoint au Maire, pour cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne retient pas la proposition du Centre de Gestion pour l'instant, et accepte, à l'unanimité, la proposition de désigner M. Jacques GEMARD Délégué à la Protection des Données.

Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population 2019 - DE 2018 030

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine enquête de recensement de la population se déroulera, sur notre commune, du 17 janvier au 16 février 2019.

Il est donc nécessaire de nommer dès maintenant un coordonnateur communal, l'agent recenseur pourra être choisi ultérieurement.

Mme le Maire propose de confier la tâche de coordonnateur communal à d'adjoint administratif actuellement en charge du secrétariat de mairie, à savoir Mme Marie-Pierre PABLO qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire à cette nomination.

POINTS DIVERS

- Point TRAVAUX VOIRIE

Un point des travaux de VOIRIE est effectué. Le planning prévisionnel établi par le Pôle Gramat-Padirac de Cauvaldor prévoit la réalisation du fauchage début juillet et le Point à Temps fin août 2018. M. Jacques GEMARD propose de faucher une partie de la route des Brameforts compte tenu de la dangerosité du secteur.

Un arrêté de circulation permanent couvrant la période du 21 mai au 14 septembre pour l'ensemble des activités de voirie doit être pris.

Par ailleurs, il se pose la question de l'entretien des chemins de castine de la commune qui n'ont pas été transférés à CAUVALDOR. Mme le Maire propose à la commission voirie de faire un état des lieux en présence du technicien de CAUVALDOR.

- Point PROGRAMMES INVESTISSEMENTS

Mme le Maire reprend les divers programmes d'investissement en cours :

- Pluvial parking sous la maire et accessibilité handicapés : l'entreprise LESCOUT doit intervenir fin mai; il faudra rajouter une place pour handicapés au parking du restaurant.
- Croix de Graule Basse : nous attendons l'avis du conservateur des monuments historiques.
- Opération Cœur de Village 2^{ème} tranche : ce dossier est bloqué, CAUVALDOR n'ayant pas prévu son instruction en 2018. Mme le Maire a contacté les services préfectoraux afin de pouvoir avancer sur ce dossier.
- Agence Postale Communale : les travaux sont presque terminés. Une partie du mobilier de La Poste a été livré, reste à recevoir le matériel informatique. Mme Marie-Pierre PABLO a fait les formations nécessaires au fonctionnement de l'Agence. L'ouverture est prévue début juin 2018.
- Salle des fêtes : les nouvelles tables ont été livrées. Mme le Maire présente divers devis reçus pour les peintures et l'agrandissement. Nous restons dans l'attente de précisions avant choix définitif, les travaux étant prévus à l'automne 2018. Par ailleurs, un dossier sinistre a été adressé à Groupama suite à l'inscription de tags sur une des façades.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de l'école privée Sainte Hélène de Gramat indiquant que le coût d'un élève scolarisé est de 1 300 €. Une convention avait été signée depuis de nombreuses années sur la base de 229 € par élève. Afin de comprendre ce qui justifie une telle augmentation, le Conseil Municipal souhaite recevoir le montant des dépenses et recettes. De plus, il est précisé que le budget communal 2018 étant voté, il n'est pas prévu de modifier le montant de l'aide à ce jour.

Mme le maire donne lecture d'un courrier reçu d'un habitant de Frontignan (34) qui a envoyé à la mairie un original du livre manuscrit de Jean-Roch VIZY écrit en 1860 retraçant l'histoire de CARLUCET entre 1451 et 1860; le conseil municipal très touché par cet envoi, remercie chaleureusement cette personne. Un comparatif sera fait entre ce livre et celui écrit par M. Meulet, instituteur à Carlucet, dont plusieurs éditions avaient été faites.

PROCHAINES REUNIONS

- PLUIH CAUVALDOR

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H, une rencontre est prévue sur notre commune le mercredi 30 mai 2018 en présence du bureau d'étude et des agents de la direction Aménagement de l'Espace de CAUVALDOR.

- Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Une réunion est prévue le mercredi 30 mai à Gramat afin d'organiser une cérémonie au rayonnement particulier dans notre canton suite aux vœux de M. Le Préfet du Lot.

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le 126^{ème} régiment d'Infanterie de Brive viendra s'entraîner sur notre commune du 29 au 31 mai prochain.

- Une rencontre est prévue avec le Président de l'Association des Maires du Lot, M. Jean-Marc VAYSSOUZE le mardi 5 juin 2018 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

